

LE JUSTE PRIX DU GAZ EN CHIFFRES

SELON LA FNME-CGT



LA FNME-CGT PROPOSE UN TARIF JUSTE « TOUT EN UN » PAR KWH, TTC, INCLUANT : L'ABONNEMENT, LA TVA À 5,5%, DES PROVISIONS POUR LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE ET LA PERFORMANCE/RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT.

Ce document vise à donner quelques éléments chiffrés et factuels sur la situation énergétique, du point de vue de la FNME-CGT par rapport aux augmentations annoncées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur la part « infrastructures », aussi appelé Accès des Tiers au Réseau de Distribution de gaz naturel (ATRD).

CHIFFRES CLÉS

TARIFS DU KWH					
Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} février 2024		Au 1 ^{er} juillet 2024	
Tarif du gaz : 11,54 cts TTC, avec abonnement		Tarif du gaz : 12,16 cts TTC, avec abonnement suite aux annonces de la CRE sur les augmentations sur les infrastructures		LA PROPOSITION FNME-CGT Tarif du gaz : 9,53 cts TTC, avec abonnement	
EXEMPLES			Offre de référence ou tarif de marché avec abonnement	Offre passerelle* au 13 février 2024 avec abonnement	1 ^{er} juillet 2024, au tarif FNME-CGT avec abonnement
30 m ²	2 pers.	2 945 kWh/an	460 €/an	318 €/an	280 €/an
80 m ²	3 pers.	10 025 kWh/an	1 242 €/an	1 085 €/an	955 €/an
80 m ²	5 pers.	16 921 kWh/an	1 919 €/an	1 659 €/an	1 583 €/an
100 m ²	4 pers.	12 520 kWh/an	1 487 €/an	1 293 €/an	1 193 €/an

*Pour les abonnés qui étaient au TRV Gaz au 1^{er} Juillet 2023.

CONSTATS DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRÉCARITÉ POUR L'HIVER 2022/2023 AVANT LES HAUSSES DE 2023 !

(rapport publié en novembre 2023)

→ **26%**

des ménages
ont souffert du froid

dont 42% déclarent que la raison est **financière** et 34% d'une **mauvaise isolation** de l'habitat

→ **79%**

ont **RESTREINT**
leur chauffage

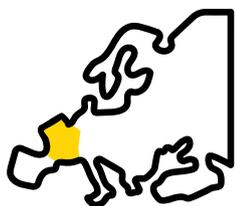
dont 84% déclarent rencontrer des **difficultés à payer** leurs factures

→ **12M**

de personnes

environ sont en situation de **précarité énergétique**

→ **Ne pas oublier** que la précarité énergétique n'est pas que liée aux coûts des factures, c'est aussi un enjeu de pouvoir d'achat ; d'où la nécessité d'augmenter les salaires et les pensions.

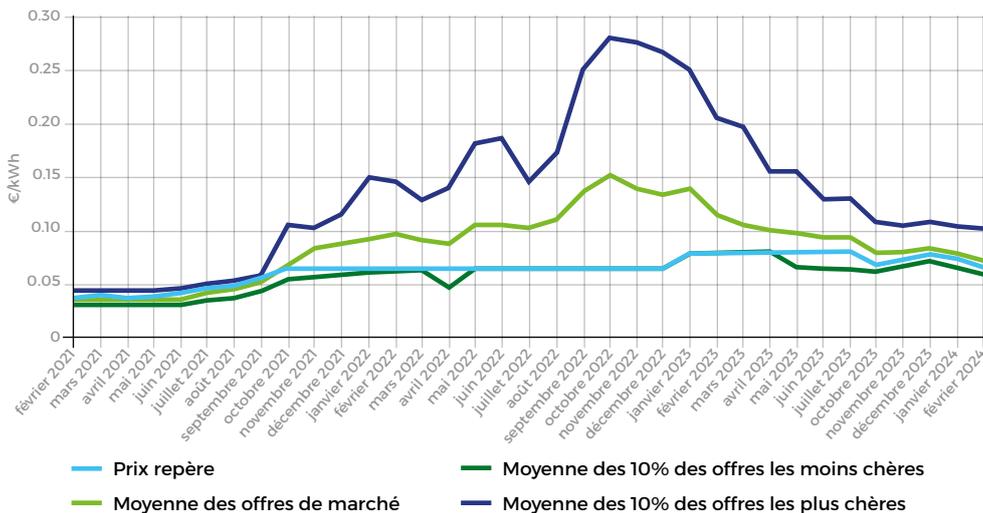


→ **9^E PAYS**

de l'Union Européenne

à être touché par la précarité énergétique

ÉVOLUTION DU PRIX DU GAZ PAYÉ PAR LES USAGERS (EN €/KWH HT)



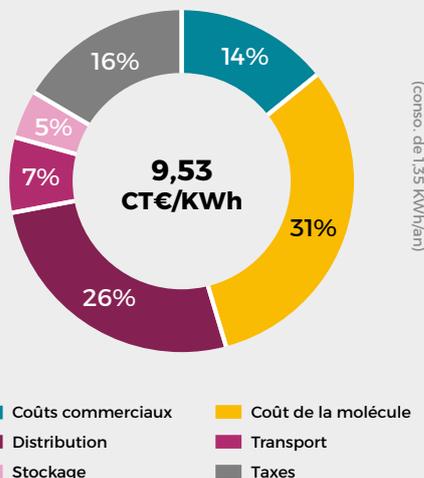
Le prix du gaz payé par les usagers dépend de quatre éléments : le coût de commercialisation, le prix d'approvisionnement du gaz (sur les marchés de gros), le coût des infrastructures (stockage, transport et distribution) et la fiscalité.

PROPOSITIONS DE LA FNME-CGT POUR UN TARIF « JUSTE »

La hausse récente de la facture de gaz a donné lieu à la mise en place d'un bouclier tarifaire. L'explosion des coûts d'approvisionnement est due à la reprise post-Covid en 2021 et au conflit russo-ukrainien en 2022. Les prix sur les marchés de gros du gaz sont passés en quelques années de 2CT€ à 30CT€ / Kwh à l'été 2022, avant d'entamer une baisse récente.

Pourtant, il n'y aura pas une baisse des factures pour deux raisons :

- Le gouvernement a choisi d'alourdir la fiscalité sur le gaz pour encourager le passage à des sources d'énergie plus neutres en carbone.
- Les tarifs des infrastructures seront revus au 1^{er} juillet 2024. La Commission de régulation de l'énergie devrait adopter une hausse de l'ordre de 25% de la part « infrastructures », principalement pour rattraper des écarts passés.



COMPARAISON PRIX ACTUEL VS JUSTE PRIX



Un retour au niveau de la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) : la FNME-CGT considère que le prix du gaz est assez élevé pour inciter à la baisse voulue des consommations, sans qu'il faille y ajouter une hausse de taxes.

Un taux de TVA réduit sur l'ensemble de la facture de gaz : le taux de TVA qui s'applique à la part variable de la facture est actuellement de 20%. L'uniformisation de la TVA à 5,5% est une mesure portée de longue date par la FNME-CGT que le contexte d'inflation rend encore plus urgent.

Intervention sur les contrats de long terme et rétablissement de tarif réglementé : la majorité du gaz naturel importé en Europe l'est dans le cadre de contrats de long terme entre producteurs et revendeurs en aval, essentiellement les anciens monopoles nationaux comme ENGIE en France.

Seul le rétablissement de tarifs réglementés, calculés en transparence et qui reflètent les coûts d'approvisionnement, peut éviter l'apparition de rentes sur un marché opaque pour les usagers soumis au pouvoir de quelques acteurs prépondérants.

POUR LA FNME-CGT, CE TARIF RÉGULÉ, UNIQUE, TRANSPARENT ET AU JUSTE PRIX DOIT ÊTRE APPLICABLE POUR TOUS, PARTICULIERS COMME PROFESSIONNELS !